



Facture

Réf. : FA1301-0043

Date facturation : 23/04/2013

Date échéance : 23/04/2013

Réf proposition commerciale : PR1212-0021

Émetteur:

Adressé à:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39
Email: frederic@rmedia.fr
Web: http://www.rmedia.fr

Saint-Omer Développement

9 avenue Charles de Gaulle
B.P. 50 018
62501 SAINT OMER Cedex

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
1 - Principale évolution du site : formulaire BOI	0%	1 800,00	1	1 800,00
2 - Points à corriger sur le site actuel	0%	1 000,00	1	1 000,00
2A – Ergonomie du site				
2B – Page d'accueil				
2C – Menu « images » de droite				
2D – Menu Vidéos / News				
2E – Traduction de la page d'accueil				
2F – Traduction des formulaires				
2G - SEO (Serach Engine Optimisation)	0%	1 200,00	1	1 200,00
>> Optimiser le site en vue d'une prestation future de référencement				
Les détails de la prestation figurent en annexe de la présente facture.				
Les CGV sont disponibles au siège de la société.				

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: A réception de facture

Total HT 4 000,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPARPP627

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.